PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers Municipaux : - En exercice : 15 - Présents : 15

Présents MM. Marie-Pierre GIRARD, Marie-Brigitte BARATAY, Bastien FLACON,

Christophe LAMOTTE, Angélique BLANC, Guillaume DUTRUEL, Monique CHAPPUIS, Floris GIRARD, Elie BACHELET, François BARATAY, Marion GIRARD, Chantal FORMENT, Emilie ROCHETTE, Laurent GALLAY, Bruno

BORDET

Absents excusés

Absents

Pouvoirs

Secrétaire de séance : Mme Marion GIRARD

Lors de la séance du 5 Avril 2014, le Conseil Municipal a traité des questions suivantes :

Désignation des délégués de la Commune au sein des syndicats de communes, associations et autres organismes

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal et à son installation le 28 Mars 2014, le Conseil à procédé à la désignation des délégués de la Commune au sein des différentes instances auprès desquelles elle doit être représentée.

L'ensemble de ces désignations, présentées de manière synthétique en annexe n° 1 au présent procès-verbal, ont été faites à l'unanimité.

Pour mémoire, concernant la Communauté de Communes du Pays d'Evian, il est rappelé que, de droit, le Maire, Marie-Pierre GIRARD, est conseiller communautaire titulaire, et le 1er Adjoint, Marie-Brigitte BARATAY, est conseiller communautaire suppléant.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS): Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration et élection de ses membres

Les dispositions applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale sont régies par les articles L 123-4 et suivants et R 123-1 du Code de l'Action sociale et des Familles.

Le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire ; il comprend, en outre, en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire non membres du Conseil Municipal. Le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Le renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS a lieu à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat de ce dernier.

Le Conseil Municipal, a décidé, à l'unanimité, outre son président, de fixer à huit le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit :

- ✓ Quatre membres élus en son sein,
- ✓ Quatre membres nommés par le Maire.

Il a ensuite procédé à l'élection des guatre membres élus en son sein.

Ont été élus à l'unanimité :

Mme Angélique BLANC Mme Monique CHAPPUIS Mme Chantal FORMENT M. Laurent GALLAY

Conformément à la réglementation, un affichage sera effectué dans la Commune pour informer les associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations familiales, les associations de retraités et de personnes âgées et les associations de personnes handicapées, qu'elles peuvent formuler des propositions concernant leurs représentants au Conseil d'Administration du CCAS.

3 - Création des commissions municipales et désignation des membres

Le Conseil à procédé à la création de 10 commissions municipales et à la désignation des membres de chacune d'elles.

La création des commissions et la désignation des membres qui les composent, présentées de manière synthétique en annexe n° 2 au présent procès-verbal, ont été faites à l'unanimité.

4 - Communauté de Communes du Pays d'Evian (CCPE) : candidatures de la Commune

La CCPE a transmis un document recensant les commissions et les syndicats et organismes auxquels elle adhère et pour lesquels des candidatures peuvent être présentées par la Commune.

A l'unanimité, les candidatures suivantes sont présentées auprès de :

> SERTE (Syndicat d'Epuration des Régions de Thonon et Evian)

Candidature en qualité de Titulaire Candidature en qualité de Suppléant : Guillaume DUTRUEL : Christophe LAMOTTE

> SIBAT (Syndicat intercommunal des Bus de l'agglomération de Thonon)

Candidature en qualité de Titulaire

: Chantal FORMENT

Candidature en qualité de Suppléant

: Monique CHAPPUIS

> EPF (Etablissement Public Foncier)

Candidature en qualité de Titulaire

: Bastien FLACON

Candidature en qualité de Suppléant

: François BARATAY

> CLD (Chablais Léman Développement) et Chablais Initiative

Candidature en qualité de Titulaire

: Bruno BORDET

Candidature en qualité de Suppléant

: Elie BACHELET

> SIEERTE (Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Equipement des Régions de Thonon et Evian)

Le SIEERTE adhère au SIAC (Syndicat d'Aménagement du Chablais). Les représentants au SIEERTE représenteront la CCPE au SIAC.

Candidature en qualité de Titulaire

: Laurent GALLAY

Candidature en qualité de Suppléant

: Floris GIRARD

Les membres titulaires du SIEERTE peuvent s'inscrire dans les commissions du SIAC. Le Conseil a retenu la Commission Environnement Agriculture Forêt.

5 - Indemnités du Maire et des Adjoints

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L 2123-20, L 2123-20-1, L 2123-23 et L 2123-24;
- Vu le Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints du 28 Mars 2014;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- 1. A compter de son élection, l'indemnité de fonction allouée au Maire est fixée au taux maximal autorisé, à savoir : 31 % de l'indice 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ce qui correspond, à ce jour, à 1 178,45 € brut par mois ;
- 2. A compter du 1^{er} Avril 2014, les indemnités de fonction allouées aux Adjoints sont fixées au taux maximal autorisé, à savoir : 8,25 % de l'indice 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ce qui correspond, à ce jour, à 313,62 € brut par mois.

Il est rappelé les délégations données par le Maire à chacun des quatre Adjoints :

Mme Marie-Brigitte BARATAY est déléguée

aux Relations publiques, Affaires sociales, Personnel communal, Travaux

d'entretien, Matériel et véhicules

2^{ème} Adjoint M. Bastien FLACON est délégué

aux Budget et finances

3ème Adjoint M. Christophe LAMOTTE est délégué

à l'Urbanisme, Aménagement du territoire, PLU, PPR, Travaux et bâtiments

publics.

> 4^{ème} Adjoint Mme Angélique BLANC est déléguée

aux Affaires scolaires et associatives, Tourisme

6 - Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014

Mme le Maire indique en préambule qu'elle a rencontré M. MANNS, Trésorier d'Abondance, avec M. François BARATAY et Mme Chantal FORMENT, pour faire le point sur la situation financière de la Commune et disposer d'informations nécessaires concernant le budget. Il ressort que les marges de manœuvre sont limitées en raison essentiellement du poids de la dette.

Le Conseil a examiné le produit constaté en 2013 et le produit attendu en 2014 au titre des différentes taxes et allocations compensatrices.

- ✓ Vu l'Etat de Notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014, transmis par les services fiscaux :
- ✓ Considérant que ces taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2011 ;
- ✓ Considérant par ailleurs la baisse de la dotation forfaitaire versée par l'Etat (moins 10 650 € en 2014 par rapport à 2013) ;
- ✓ Considérant que les recettes nécessaires à l'équilibre du budget ne seraient pas assurées sans une augmentation des taux d'imposition communaux en 2014;

Le Conseil Municipal, par 14 voix Pour, 1 voix contre et 0 abstention, a décidé de voter les taux suivants pour l'année 2014, après application d'un coefficient de variation proportionnelle du produit des taxes de 1,019913, équivalant à une augmentation des taux 2014 de 2 % par rapport à 2013 :

Désignation	Pour mémoire Taux votés	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Taux votés 2014	Produit attendu 2014
	en 2013	Α	В	AxB
Taxe d'Habitation	14,23	1 057 000	14,51	153 371 €
Taxe Foncière (bâti)	12,43	965 000	12,68	122 362 €
Taxe Foncière (non bâti)	46,64	13 000	47,57	6 184 €
CFE(Cotisation Foncière des Entreprises)	27,45	337 800	28,00	94 584 €
TOTAL PRODUIT	376 501 €			

7 - Tarif de l'eau : période de consommation 2014 / 2015

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention, a fixé comme suit les tarifs de l'eau de l'exercice 2014/2015 (période allant de la date du relevé des compteurs d'eau effectué en 2014 jusqu'à la date du relevé des compteurs d'eau qui sera effectué en 2015 ou en 2014 pour les abonnés partis en cours d'année 2014) :

	Le mètre cube d'eau consommé (1,59 € en 2013/2014) passe à	1,60 €
-	La prime fixe annuelle, variable en fonction du diamètre du compteur et du type	
	d'installation desservi :	
	✓ Pour les compteurs (modèle standard) de Ø intérieur inférieur ou égal à 20 mm et de Ø extérieur inférieur ou égal à 27 mm :	
	Prime fixe annuelle (prix identique à 2013/2014)	30,00€
	✓ Pour les compteurs de Ø intérieur supérieur à 20 mm et de Ø extérieur supérieur à 27 mm et desservant un immeuble de logements collectifs :	
	Prime fixe annuelle (prix identique à 2013/2014)	300,00€
-	Le droit de branchement	150,00€
-	La réouverture d'un branchement (50,00 € en 2013/2014) passe à	65,00€
-	L'achat d'un compteur d'eau (70,00 € en 2013/2014) passe à	85,00€
-	La location annuelle d'un compteur d'eau (10,00 € en 2013/2014) passe à(pour les abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif)	12,00€
	with the second contract of the contract of t	

La redevance versée à l'Agence de l'Eau, calculée par rapport à la consommation, s'ajoute au prix de l'eau défini ci-dessus.

Il est rappelé également que les prix de l'assainissement sont fixés par la Communauté de Communes du Pays d'Evian.

8 - Subvention : renforcement du réseau d'eau potable secteur du « Chomieux / Boissonaz »

Par délibération en date du 31 Octobre 2013, le Conseil Municipal a sollicité l'aide financière de l'Agence de l'Eau concernant l'opération de renforcement du réseau d'eau potable du secteur « Chomieux / Boissonaz », dont les travaux sont programmés en 2014.

Par lettre du 17 Mars 2014, l'Agence de l'Eau a demandé, dans le cadre de cette opération, que la Commune mandate le SMDEA (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement) pour percevoir pour le compte de la Commune la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et pour la verser à la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de mandater le SMDEA comme indiqué ci-dessus.

9 - Délégation du Conseil Municipal au Maire : Droit de Préemption Urbain

Par délibération en date du 27 Mai 2011, le Conseil Municipal a institué le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines (Zones « UA », « UB » et « UX ») et à urbaniser (Zones « AUa » et « AUb ») du Plan Local d'Urbanisme.

En application de l'Article L 2122-22-15° du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné délégation au Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain et précisé que l'article L 2122-17 du Code général des collectivités territoriales est applicable en la matière.

10 - Déclaration préalable

Déclaration N° DP 074 308 14 A0005

M. Éric LAFON - 422 Route du Chef-lieu - Section A n° 1751

Nature des travaux : extension Nord-Ouest pour création chambre supplémentaire et rangement.

Matériaux idem existants.

Avis du Conseil : FAVORABLE

11 - Demandes de Permis de construire

Permis N° PC 074 308 14 A0005

Station SUPER U SAS Etablissements MERCIER représenté par M. Anthony RIAUTE- 267 Route de Vers les Granges – Section A n° 967, 968, 1004, 1005, 1006, 1008, 1391, 1733, 1805 et 1980 Nature des travaux : transfert d'une station de carburant 4 pistes : 2 « libre-service » et 2 « 24H/24H » sous auvent de 112 m2 avec kiosque d'encaissement pour 6 m2 sous auvent de 40 m2.

Avis du Conseil : FAVORABLE sous réserve d'aménagement de la sortie sur la voie communale

Permis N° PC 074 308 14 A0006

Mme Florence BIARRAT - 123 Route de la Cambuse - Section A n° 1443

<u>Nature des travaux</u>: aménagement d'une partie du garage préexistant avec création d'ouverture (porte-fenêtre) face Ouest et transformation d'une fenêtre en porte face Nord. Terrasse sur lambourdes 3 x 5 m en mélèze face Ouest. Création d'un niveau supplémentaire au 1^{er} étage. Création charpente en 2 pans et remplacement tôles de toit. Création de 4 fenêtres (2 face Est et 2 face Ouest). Isolation par l'extérieur et crépis beige.

Avis du Conseil : FAVORABLE sous réserve de remise à jour du projet et des surfaces. Les élus rencontreront le pétitionnaire et préconisent un rendez-vous de ce dernier avec la DDT.

12 - Questions diverses

- 12.1 Permanence du Maire : Le Jeudi de 15 H 00 à 17 H 00
 Permanence du 1^{er} Adjoint : Le Lundi de 13 H 30 à 16 H 30
 Permanence des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Adjoint : Le Samedi sur rendez-vous
- **12.2** Sortie de la Fête des Mères : Sa date est fixée au Dimanche 1^{er} Juin 2014 et la contribution des participants restera la même qu'en 2013, à savoir 15 € par personne. Toutefois, si le nombre de participants devait être inférieur à 35, la Commune se réserve le droit de l'annuler. On assiste, en effet, à une baisse constante du nombre des participants à cette manifestation depuis quelques années.

Des propositions ont été demandées à deux voyagistes.

Une enquête à destination des Mères de famille de la commune sera réalisée ultérieurement afin de recueillir leur avis sur la nécessité de la maintenir à partir de 2015 et leurs suggestions éventuelles.

A VINZIER, le 10 Avril 2014

Vu, le Maire

COMMUNE DE VINZIER

EPCI, SYNDICATS, ASSOCIATIONS, AUTRES ORGANISMES DESIGNATION DES REPRESENTANTS - DELEGUES DE LA COMMUNE DE VINZIER

ORGANISME	DELEGUES / REPRESENTANTS / MEMBRES	
SIVOM DU PAYS DE GAVOT	2 Délégués Titulaires par	Marie-Pierre GIRARD
	commune	Guillaume DUTRUEL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERCEPTION D'ABONDANCE	2 Délégués Titulaires	Bastien FLACON
	2 Detegues Titutaires	François BARATAY
SYANE (Syndicat des énérgies et de l'amé- nagement numérique de la Haute-Savoie)	1 Délégué Titulaire	Bruno BORDET
SMDEA (Syndicat Mixte Départe- mental d'Eau et d'Assainissement)	1 Délégué Titulaire	Christophe LAMOTTE
ASSOCIATION TEMPS LIBRES 2222		Angélique BLANC
	4 Représentants auprès de l'Associaiton	Emilie ROCHETTE
		Floris GIRARD
		Marion GIRARD
	1 Représentant au Conseil d'Administration	Angélique BLANC
ASSOCIATION ADMR DU PAYS DE GAVOT	2 Représentants auprès de	Monique CHAPPUIS
	l'Associaiton	Chantal FORMENT
ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES	1 Délégué Titulaire	Bruno BORDET
	1 Délégué Suppléant	Laurent GALLAY
COMITE DE BASSIN DES DRANSES ET DE L'EST LEMANIQUE	1 Délégué Titulaire : le Maire	Marie-Pierre GIRARD
	1 Délégué Suppléant	Elie BACHELET
CORRESPONDANT DEFENSE	1 Représentant	Floris GIRARD

COMMUNE DE VINZIER

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions

		Christophe LAMOTTE	
	3 Membres Titulaires	Bruno BORDET	
COMMISSION DIABBLE DIOPEDES		Bastien FLACON	
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES		Laurent GALLAY	
	3 Membres Suppléants	François BARATAY	
		Chantal FORMENT	
	Responsable	Christophe LAMOTTE	
		Bruno BORDET	
URBANISME		Laurent GALLAY	
PLU + PPR AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Autres Membres	Guillaume DUTRUEL	
		Elie BACHELET	
		Floris GIRARD	
	Responsable	Bruno BORDET	
		Guillaume DUTRUEL	
EAU ASSAINISSEMENT		Elie BACHELET	
VOIRIE	Autres Membres	Christophe LAMOTTE	
		Laurent GALLAY	
		Floris GIRARD	
	Responsable	Christophe LAMOTTE	
		Floris GIRARD	
BATIMENTS MATERIELS		Guillaume DUTRUEL	
VEHICULES TRAVAUX	Autres Membres	Bruno BORDET	
		Laurent GALLAY	
		Elie BACHELET	

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES (Suite)

Responsable	Laurent GALLAY
Autres Membres	Bruno BORDET
Responsable	Angélique BLANC
Autres Membres	Monique CHAPPUIS
	Elie BACHELET
	Marion GIRARD
	Emilie ROCHETTE
Responsable	François BARATAY
Autres Membres	Emilie ROCHETTE
	Marion GIRARD
	Angélique BLANC
Responsable	Bastien FLACON
Autres Membres	Chantal FORMENT
	François BARATAY
	Laurent GALLAY
Responsable	Marie-Brigitte BARATAY
Autres Membres	Chantal FORMENT
	Monique CHAPPUIS
	Bruno BORDET
	Floris GIRARD
	Guillaume DUTRUEL
Pospossibles	Marion GIRARD
iveshousantes	Emilie ROCHETTE
	Autres Membres Responsable Responsable Autres Membres Responsable Autres Membres Responsable Autres Membres